

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, le 17 juin auront lieu les Jeux de Lyon et cette année, ils ont été groupés avec les Mercredis de Lyon qui auront également lieu le 17 juin, le matin, sur le site de Gerland. Donc toute une journée avec plus de 3 000 jeunes Lyonnais qui seront sur place.

Vous savez que j'ai toujours le souci d'arriver à ce qu'il n'y ait plus d'opposition et qu'on ait un consensus fort et vigoureux. L'an passé, M. Brolquier pour la nième fois souhaitait qu'on quitte la place Bellecour. On l'a donc entendu puisqu'on sera à Gerland et sur le stade. Quant à M. Geourjon, il voulait qu'on arrête de faire boire du Coca-Cola aux jeunes. Et bien là aussi, on a exhaussé son vœu puisqu'on a un nouveau partenariat avec la marque française Pago, ce sont des jus de fruits naturels. Donc voilà, je ne peux pas faire mieux, Monsieur Geourjon !

Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Je vais faire court. Permettez-moi, Monsieur Braillard, de vous dire que ce rapport nous apporte une triple satisfaction :

Première satisfaction, la non reconduction du partenariat entre la Ville de Lyon et la Société Coca-Cola. En effet, aujourd'hui avec 1,5 million d'enfants obèses, il nous paraissait inopportun de soutenir une Société et des produits qui ont cette propriété, si j'ose dire.

Vous aviez anticipé en Commission cet instant de satisfaction en indiquant que si ce partenariat n'est pas renouvelé, ce n'est pas grâce à notre intervention de juin 2008, mais du fait du jumelage de l'opération avec les Mercredis de Lyon. Dans ce cadre là, du fait de la participation d'enfants de moins de 13 ans, le sponsoring de Coca-Cola était impossible. Je crois que cette remarque donne plus d'acuité à notre intervention de l'année dernière et à notre satisfaction présente.

Concernant le lieu de la manifestation, je pense que Jeanne d'Anglejan y reviendra, donc je ne vais pas en parler.

Enfin, je souhaite souligner que le fait de jumeler les opérations « Jeux de Lyon » et « Mercredis de Lyon » permet d'organiser un événement de plus grande ampleur pour un coût bien moindre puisque les coûts sont mutualisés. Nous soulignons dans cette mesure à la fois le côté ambitieux et également le côté économique de l'argent public.

Nous voterons avec satisfaction ce rapport.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Très rapidement, je me fais le porte parole de Denis Broliquier et des élus du 2^e arrondissement pour vous féliciter, une fois n'est pas coutume...

Organiser les Jeux de Lyon au parc de Gerland et dans le cadre des Mercredis de Lyon est une décision de bon sens que nous appelions de nos vœux depuis longtemps effectivement.

Le combat que nous avons mené pendant des années pour faire changer cette localisation a porté ses fruits pour la protection de la place Bellecour mais aussi pour que cet événement, pour lequel nous avons beaucoup d'estime (c'est important pour les jeunes), se déroule dans les meilleures conditions pratiques et financières.

Sachez que nous nous en réjouissons et que nous souhaitons un beau succès à l'édition 2009, Monsieur Braillard.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)